Consulat général du Japon 2480, Manulife Place 10180, 101° Rue Edmonton (Alberta) T5J 3S4

Téléphone : (403) 422-3752 Télécopieur : (403) 424-1635

Consulat général du Japon

1177, rue Hastings ouest, bureau 9001 Vancouver (Colombie-Britannique) V6E 2K9

Téléphone : (604) 684-5868 Télécopieur : (604) 684-6939

Programme d'échanges et d'enseignement au Japon (PEEJ)

DESCRIPTION

Le Programme d'échanges et d'enseignement au Japon (PEEJ) vise à favoriser la compréhension mutuelle entre le Japon et d'autres pays, dont le Canada, en encourageant les échanges internationaux de jeunes Japonais et de participants au programme PEEJ et en intensifiant l'enseignement des langues étrangères au Japon.

DEUX GENRES DE STAGE SONT OFFERTS.

Coordonnateur des relations internationales (CRI): Les participants sont placés dans des bureaux des gouvernements et des préfectures de villes ou de villages où ils prennent part à des activités internationales et d'enseignement des langues étrangères.

Professeur assistant de langues (PAL): Les participants enseignent les langues dans des écoles dirigées par l'État ou des commissions scolaires locales. Les participants touchent un

salaire annuel d'environ 3 600 000 yens, ce qui suffit à payer leurs frais de subsistance au Japon. Les établissements japonais aident les participants à trouver un logement une fois qu'ils sont sur place. Parfois, la question de l'hébergement est réglée à l'avance. De plus, les établissements d'accueil paient aux participants le voyage aller-retour au Japon ainsi que les frais de déplacement entre l'établissement d'accueil et Tokyo à condition que ceux-ci respectent les dispositions de leur contrat. Un programme d'orientation avant le départ et à l'arrivée est également prévu.

DURÉE DES STAGES

Les participants sont affectés à un établissement japonais pour un an (dans certains cas, le contrat est renouvelable par consentement mutuel).

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Pour participer à ce programme, les candidats doivent :

- être en bonne santé mentale et physique;
- pouvoir s'adapter à la vie et au travail dans un pays étranger;
- avoir la citoyenneté canadienne et détenir un passeport canadien en règle;
- avoir moins de 35 ans:
- être au moins titulaires d'un baccalauréat;
- avoir une excellente prononciation de l'anglais, posséder le rythme et l'intonation justes et bien projeter la voix; maîtriser l'anglais moderne universel et savoir l'écrire correctement;
- · s'intéresser au Japon;
- n'avoir jamais participé au programme auparavant;